

EFFET
D'ANNONCE

Gel des tarifs du gaz: le coup de com de Matignon

Alors que les prix flambent, le Premier ministre fait mine de prendre le problème à bras-le-corps.

Le 1^{er} avril dernier, les tarifs du gaz pour les 10 millions d'abonnés (dont 6,1 millions possédant une chaudière individuelle) ont augmenté d'un peu plus de 5%.

Un chiffre très nettement supérieur à l'inflation (1,7%) et qui porte l'augmentation, sur les douze derniers mois, à 20%. Pire encore, depuis 2005 le prix du gaz a littéralement flambé avec 60% de hausse.

Du côté des tarifs de l'électricité, l'augmentation atteint 6% depuis août 2010 et une nouvelle hausse

de 2,9% est déjà prévue pour le 1^{er} juillet prochain, soit près de 10% sur un an.

Conséquence: pour un nombre croissant de Français, se chauffer convenablement coûte de plus en plus cher. Déjà, l'énergie représente plus de 10% des revenus du ménage pour 3,4 millions d'habitants, un seuil qui place ces ménages en situation de précarité énergétique.

Face à une telle situation, le gouvernement a réagi selon un mode opératoire qui relève plus de la stratégie de communication que de l'action.



NOUVELLE FORMULE DE CALCUL

Mardi 5 avril, soit quelques jours après la hausse de 5%, François Fillon annonce que les prix du gaz seront gelés pendant un an, soit – hasard? – jusqu'à la pro-

rifs. Sauf que cette commission se contente de vérifier formellement que l'augmentation demandée correspond bien à une formule énoncée dans le contrat de service public passé entre l'État et GDF Suez, selon laquelle le prix du gaz varie grosso modo en fonction du prix du baril de pétrole.

L'annonce de François Fillon constitue-t-elle une bonne nouvelle pour le consommateur? Rien n'est moins sûr car, comme le dit Philippe de Ladoucette, le président de la CRE, dans un entretien au *Figaro* du 2 avril, «ce nouveau mode de fixation ne garantit en aucune façon qu'il n'y aura plus de hausse des tarifs réglementés du gaz en France». De plus, l'élaboration d'une nouvelle formule tarifaire implique une modification du fameux contrat de service public avec tous les risques de voir revues à la baisse les obligations demandées à GDF Suez. Enfin, plus généralement, les mesures rendues publiques par Matignon ne remettent pas en cause les hausses précédentes et le prix élevé auquel se

situe le gaz aujourd'hui. Elles visent plutôt à étouffer

chaîne élection présidentielle. Dans la foulée, le Premier ministre demande à Christine Lagarde et à Éric Besson (respectivement ministre de l'Économie et ministre de l'Énergie) de bâtir «une nouvelle formule tarifaire», c'est-à-dire un nouveau mode de fixation des tarifs proposés par GDF Suez.

Il faut dire que le prix du gaz est un exemple parfait de la démission des pouvoirs publics: le gouvernement s'en remet à la Commission de régulation de l'énergie (CRE), à qui GDF propose ses augmentations de ta-

médiatement la hausse du 1^{er} avril en annonçant un gel des prix pendant un an. Pendant ce temps, GDF Suez sait se faire discret. En présentant ses demandes d'augmentation des tarifs comme un simple mécanisme sur lequel elle n'aurait guère de poids, l'entreprise oublie de rappeler que la flambée du prix du gaz pour les particuliers lui a permis de réaliser 4,6 milliards d'euros de bénéfices en 2010 (après 4,4 milliards en 2009), ce qui en fait la cinquième entreprise du CAC 40 la plus rentable.